

Image not found or type unknown



Délais entre l'article 175 et l'article 179

Par **rayan77**, le **20/12/2014** à **02:09**

Bonjour!

Je souhaiterais savoir quel est le délai maximum entre l'article 175 du CPP qui est la clôture de l'instruction et l'article 179 du même CPP qui est le renvoi au tribunal compétent pour une personne détenue ? Et quelles seraient les conséquences si ce délai n'était pas respecté ?

Merci.